

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 33 (2003)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Cantons

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.10.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Genève

■ Du 9 au 11 avril, se tient le 4<sup>e</sup> Salon des Aînés. Plus d'une quarantaine de stands, des ateliers, des conférences: tous les services et institutions à destination des seniors y seront rassemblés.



J.-R.P.

Le Dr Charles-Henri Rapin, directeur de la Poliger, co-organise le 4<sup>e</sup> Salon des Aînés.

## Les aînés tiennent salon

En collaboration avec Poliger – la polyclinique de gériatrie – c'est l'Avivo qui chapeaute cette année l'organisation du Salon des Aînés. Pour sa quatrième édition, ce rendez-vous a pour but de permettre à tous les professionnels et acteurs concernés par tous les types d'aide aux seniors de se rencontrer, d'échanger leurs expériences, d'élaborer des projets communs, mais aussi de dresser des bilans, notamment celui de la situation sociale.

### Vieillir en liberté

Le succès des précédentes éditions a encouragé les initiateurs de la manifestation à poursuivre l'aventure. Un tel Salon répond à un besoin, de plus il est unique en Suisse et il a même reçu une aide des autorités locales. Si l'idée a été lancée de le développer sur

un plan romand, cette édition demeure pourtant essentiellement genevoise, par souci de travailler dans un esprit de proximité. Etre au plus près du public, c'est aussi répondre au mieux à ses besoins. Le public, en l'occurrence, est composé en premier lieu des seniors, mais aussi, dans le souci de faire de ce salon un lieu d'échanges entre générations, de leurs familles, enfants, petits-enfants, qui pourront y trouver de nombreux conseils.

Le thème principal de ce rendez-vous lui a donné son titre: «Vieillir en liberté». Il évoque le respect de tous les droits des aînés, mais également la volonté de préserver dans toute la mesure du possible la dignité de chacune et de chacun, son autonomie tant physique qu'intellectuelle.

Dans un esprit dynamique, ce Salon propose aussi de nom-

breux ateliers dans des domaines aussi divers que le tai-chi, la self-défense, le maintien de l'équilibre... Les visiteurs pourront aussi assister à des miniconférences, ainsi qu'à des débats et rendez-vous avec des personnalités. Ces rendez-vous sont orga-

nisés au Théâtre Pitoëff qui complète la Salle communale de Plainpalais pour l'accueil de ce Salon à ne pas manquer.

C. Pz

»»» Salle communale de Plainpalais, du 9 au 11 avril.

### Le programme des conférences

#### Mercredi 9 avril.

17 h 15-18 h 15: «Vieillir bien avec ses limites», par Rosette Poletti. 18 h 30: débat sur le thème «Quelle retraite pour nos jeunes?» avec Eleonore Zwick-Marchan, Pierre Gilliand, Willy Tinguely et Charles-Henri Rapin.

#### Jeudi 10 avril.

17 h 15: «Solidarité et sécurité» par Angeline Fankhauser, présidente de la FARES.

#### Vendredi 11 avril.

11 h 15: «Droits et libertés», par Eleonore Zwick-Merchan, présidente de l'Avivo.

#### Heures d'ouverture:

11 h 30 -20 h 30 le mercredi (avec chœur de l'Avivo et apéritif d'inauguration à 11 h 30); 10 h - 20 h 30 le jeudi, 10 h - 22 h le vendredi (thé dansant dès 18 h).



## OCPA

■ L'entrée dans un EMS (établissement médico-social) de l'un des deux conjoints est une étape difficile à vivre. De plus, les frais occasionnés engendrent souvent des préoccupations financières.

# J'entre en EMS, mon conjoint reste à domicile

Les personnes domiciliées à Genève peuvent déposer une demande de prestations auprès de l'office cantonal des personnes âgées (OCPA). Si les conditions d'octroi sont remplies, chacun des conjoints, ou seul celui qui réside en EMS, peut obtenir des prestations complémentaires à l'AVS fédérales et/ou cantonales.

Ces prestations permettent de combler la part des dépenses de chaque conjoint non couverte par les ressources du couple. Même si le couple dispose d'économies ou est propriétaire de son logement, l'OCPA peut, selon les circonstances, accorder des prestations. Ces prestations sont un droit et ne sont pas remboursables. La famille n'est pas sollicitée car il ne s'agit pas de prestations d'assistance.

Les prestations complémentaires dépendent étroitement de la situation économique et personnelle des bénéficiaires. Pour cette raison, lorsque l'un des époux vit à domicile et l'autre en EMS, l'OCPA effectue des calculs séparément et tient compte, au plus près, de la réalité des dépenses de chacun.

### Dépenses pour celui qui vit à domicile:

- le montant nécessaire à la couverture des besoins vitaux;
- le loyer et les charges ou la valeur locative pour les personnes habitant un logement qui leur appartient;

- un forfait pour les frais d'entretien du logement pour les personnes propriétaires d'un bien immobilier;
- les intérêts hypothécaires, si le couple est propriétaire du logement;
- les primes d'assurance maladie obligatoire.

### Dépenses pour celui qui vit en EMS:

- le prix journalier facturé par l'EMS;
- le forfait pour les dépenses personnelles (Fr. 300.– par mois);
- les primes d'assurance maladie obligatoire.

### Ressources

Concernant les ressources, le calcul se fait différemment: les ressources totales du couple sont partagées par moitié et intégrées dans le calcul des prestations de chacun des conjoints, quel que soit le régime matrimonial.

Les ressources sont constituées des rentes (AVS, du 2<sup>e</sup> pilier, rente étrangère, etc.), des intérêts de la fortune et d'une part de fortune. Le total de la fortune brute (mobilière et immobilière) est divisé en deux et Fr. 25 000.– en sont déduits pour chaque conjoint. Font exception, pour le conjoint vivant en EMS, l'allocation pour impotent, le cas échéant, et, pour le conjoint vivant à domicile, dans le loge-

ment appartenant au couple, la valeur locative.

Ces revenus ne sont pas divisés en deux mais sont ajoutés aux ressources du conjoint concerné dans le calcul des prestations complémentaires. Le montant des prestations complémentaires correspond à la part des dépenses non couverte par les revenus.

### Propriétaire

Si le couple est propriétaire d'un logement et lorsqu'il s'agit d'une maison ou d'un appartement qui n'est pas habité par l'un des conjoints, sa valeur vénale (prix du marché) est prise en compte dans le calcul de la fortune du couple. Il s'agit d'un «revenu commun» qui se retrouvera par moitié dans le calcul de chaque conjoint.

S'il s'agit d'une maison ou d'un appartement qui est habité par l'un des conjoints, sa valeur fiscale cantonale avant les abattements fiscaux est déterminante, sous déduction d'une part exonérée de Fr. 75 000.– et des dettes hypothécaires.

La moitié de la valeur du bien immobilier ainsi calculée est intégrée dans le calcul de chaque conjoint.

Dans les deux cas, ne concernent que le conjoint vivant à domicile: les intérêts hypothécaires (dans ses dépenses) et la valeur locative (dans ses ressources).

Pour demander ces prestations, il faut déposer une demande auprès de l'office cantonal des personnes âgées. Un formulaire doit être rempli pour chacun des conjoints car l'OCPA constitue deux dossiers séparés. Ces formulaires peuvent être obtenus auprès de l'office ou des EMS.

» Renseignements complémentaires: l'OCPA tient à votre disposition les notices «J'entre en EMS, comment payer?», «J'entre en EMS, mon conjoint reste à domicile» et «Tout savoir sur la fortune lors d'une demande de prestations complémentaires». Vous pouvez également consulter le site de l'Office: [www.geneve.ch/social/ocpa](http://www.geneve.ch/social/ocpa).

## OCPA

Office cantonal  
des personnes âgées  
Route de Chêne 54  
Case postale 378  
1211 Genève 29  
Tél. 022 849 77 41  
Fax 022 849 76 76  
[www.geneve.ch/social/ocpa](http://www.geneve.ch/social/ocpa)

Accueil au public  
(rez-de-chaussée)  
de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h à 16 h



# Nehmen Sie wieder ein richtiges Vollbad

Beachten Sie auch unsere Anzeigen für Treppenlifte und Wannenlifte.

Unsere Wanne Marquesse eröffnet Ihnen durch Ihre Tür wieder langersehnten Komfort und Sicherheit beim Baden. Vorbei ist die Zeit, in der Sie über den Wannenrand steigen mußten. Optimal läßt sie sich mit unserem Relex-Wannenlift kombinieren. Sie hat die Ausmaße Ihrer jetzigen

**ROYAL**  
Seniorenprodukte

Badener Str. 585, CH-8048 Zürich

Kostenfrei Prospekt anfordern:

**08 00-55 66 44**

Wanne und kann somit problemlos ersetzt werden.



Wannenlift auch separat erhältlich!

Abby Bauspigel



## LE CHATEAU DE CONSTANTINE

vacances et de convalescence

accueil dames et couples pour des séjours de 8 jours à plusieurs mois.

Vous trouverez une ambiance sympathique et chaleureuse.

Le petit déjeuner est servi en chambre – thé l'après-midi.

Prix par jour : chambre et pension complète de Fr. 50.- à Fr. 68.-

En été vous pourrez profiter du grand parc ombragé.

En hiver les prix sont avantageux et la maison est bien chauffée.

Fermeture annuelle du 1<sup>er</sup> novembre au 15 décembre.

Le Directeur Olivier VUILLE répond à vos appels

au 026 / 677 13 18

1587 CONSTANTINE

# Abonnez-vous!

## GÉNÉRATIONS

N° 4 - Avril 2003 - 33<sup>e</sup> année - Fr. 4.50

**Enquête**  
Bien placer ses sous

**Santé**  
Le sommeil sous la loupe

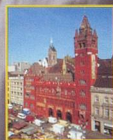
**Dossier**  
Généalogie, saga familiale

**Régions**  
Deux jours à Bâle

**Portrait**

Anne Cuneo

écrivain à succès



Téléphonez au 021 321 14 21

**EVERSTYL®**  
fauteuils et canapés de relaxation

Rue Saint-Roch 25 - 1004 LAUSANNE - Tél. 021 351 61 05

## Nouveaux modèles, nouvelles collections de tissus, prix baissés

Pour fêter l'évènement Everstyl vous offre

le relevage électrique **GRATUIT**,  
pour le prix d'un relevage manuel  
soit une remise de Fr. 300.- à Fr. 500.-\*

Offre valable sur les modèles Elysée, Orsay, Vendôme, Trocadéro et Chambord.

\*Valable du 1<sup>er</sup> au 28 avril 2003  
pour toute nouvelle commande de fauteuil.  
Offre non cumulable avec d'autres promotions



Modèle Trocadéro



Modèle Chambord



Modèle Vendôme



Modèle Boréal



Revêtement MI 701



**NOUVEAU CATALOGUE**

**Bon pour un catalogue GRATUIT à découper et à renvoyer à l'adresse ci-dessus**

- OUI**, je souhaite recevoir, sans engagement de ma part, le catalogue Everstyl.
- Cochez la case pour une démonstration à domicile gratuite et sans engagement (sur rendez-vous).

GE 0403/5

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Numéro postal ..... Ville .....

N° Tél. .... Date anniversaire .....



## Valais

■ Cuisine, cosmétique naturelle, herboristerie, Josette Ganioz et Andrée Fauchère proposent un savoir ancestral et actuel. L'approche se veut pratique et de terrain.

# A la découverte des plantes alpines

**V**ous connaissez la soupe aux orties. Mais connaissez-vous la quiche aux aégopodes, la potée à la berce, le sorbet à la reine des prés? Pour apprendre à reconnaître les plantes sauvages de la montagne, à les apprêter, Josette Ganioz-Zufferey organise des rencontres d'une journée. Rendez-vous un samedi matin à Grimetz dans le Val d'Anniviers pour la cueillette et la préparation en cuisine d'un repas.

« Nous mangions beaucoup de plantes sauvages, raconte Josette Ganioz. Ma mère m'a d'abord appris à identifier les variétés toxiques à ne pas toucher, puis elle m'a montré celles qui sont comestibles et la manière de les cueillir en respectant la nature.»

## Formation en herboristerie

A ceux qui s'intéressent à un enseignement plus poussé, Andrée Fauchère, formée à l'Ecole lyonnaise de plantes médicinales, propose dans sa propre école, une formation complète d'herboristerie qui développe, sur trois ans, la connaissance des plantes médicinales, (phytothérapie, botanique, biochimie, aromathérapie, plantes toxiques).

A une époque où les familles n'avaient guère les moyens d'acheter des médicaments, on utilisait les vertus curatives des plantes. « J'ai retrouvé le carnet de remèdes de ma grand-mère et j'ai enquêté pour documenter le livre *Plantes et Savoir ancestral*. » Aux connaissances traditionnelles Josette Ganioz-Zufferey qui se considère comme une *passieuse* ajoute celles acquises à l'Ecole de soins naturels de Genève.

## Balade et cueillette

Cette passion pour les plantes alpines, l'Anniviarde la partage avec Andrée Fauchère, qui les découvre alors qu'elle est gardienne de cabane dans le Val d'Hérens. Toutes deux ont concocté un programme de balades, cours et formations.

Chacune a sa spécialité. Josette Ganioz anime un cours « cuisine et beauté » sur cinq week-ends, en mai, juin, août, octobre et novembre, afin de récolter, selon les saisons, les pousses et bourgeons de printemps, les légumes sauvages et fruits de l'été, les plantes et champignons de l'automne, les racines et dernières baies. On s'initie à une cuisine principalement végétarienne, à la préparation de sirops, tisanes, confitures, conserves et condiments ainsi que de produits cosmétiques, huiles, onguents et lotions.

Andrée Fauchère propose un programme dont l'objectif est de



Trolls ou boutons d'or, une plante d'altitude.

constituer l'essentiel d'une herboristerie familiale composée de plantes, huiles essentielles, teintures végétales, sirops, etc. On apprend ensuite à utiliser ces produits qui « soignent efficacement tous les petits maux ». Les deux femmes précisent que leur « approche est complémentaire et met l'accent sur la prévention et le bien être. »

Pour tirer un trait d'union entre les deux vallées, elles proposent de passer de l'une à l'autre par la cabane des Becs de Bosson, une escapade d'une semaine avec un guide de

moyenne montagne, à la découverte des cultures, de la flore (plantes médicinales et comestibles) et de la faune.

Françoise de Preux

### » Adresses utiles:

Josette Ganioz-Zufferey, l'Herbière, 3961 Grimetz, tél. 027 475 15 34, 027 475 51 12 ou 079 387 85 31.

Andrée Fauchère, Ecole de plantes médicinales homme et nature sans frontières Sàrl, Case postale 67, 1983 Evolène, tél. 027 283 23 01. Internet: [www.edpm.ch](http://www.edpm.ch).